

## Séance du 11 octobre 2011

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 11 octobre, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,  
M. Yves Durand,  
Mme Fleure Catafard,  
Mme Jocelyne Calvé,  
M. Jacques Martin,  
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

### **2011.10.114**      **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. Jacques Martin.

### **2011.10.115**      **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **2011.10.116**      **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le procès-verbal de l'assemblée du 12 septembre dernier soit approuvé tel que rédigé.

### **Communications du conseil**

#### **Période de questions**

#### **Modification au règlement de zonage**

Cet item est remis à une séance ultérieure pour permettre au conseil de modifier le libellé du règlement.

### **2011.10.117**      **Dossier bibliothèque**

Suite à la finalisation des travaux subventionnés à la bibliothèque et pour permettre la compléter le dossier au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que :

- a) par la présente et conformément aux dispositions du protocole signé entre la municipalité et le ministère, nous déclarons que nous n'avons reçu ni ne recevrons aucun don ou subvention d'autres sources, privées ou publiques, pour le projet concerné sauf celles mentionnées au montage financier original soit :

Ministère de la Culture	137 900 \$
Pacte rural	86 200 \$
Caisse populaire	11 000 \$
Particuliers	3 550 \$
<b>TOTAL</b>	<b>238 650 \$</b>

- b) nous déclarons respecter le partage du financement tel que décrit à notre demande initiale de subvention;
- c) nous déclarons que tous les documents fournis sont des copies conformes aux originaux;
- d) nous déclarons que la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) nous est remboursée à 100 % et qu'il n'y a pas de remboursement de la taxe de vente provinciale (TVQ);
- e) nous attestons également des faits suivants : nous avons reçu tous les biens et services présentés dans le présent projet; que tous ces biens et services sont attribuables uniquement au projet faisant l'objet du protocole et que tous les paiements ont été effectués.

#### **Demandes de subvention**

Les demandes de subvention suivantes ne sont pas acceptées par le conseil : Croix-Rouge canadienne, Opération Nez-Rouge, M. Dany Bouchard et la Fondation des maladies du cœur.

**2011.10.118**

#### **Demande de M. Martineau-Boucher**

Afin de ne créer aucun précédent qui l'engagerait à l'avenir, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que M. Martineau-Boucher soit avisé que le conseil ne peut donner suite à sa demande de prolonger la longueur de déneigement du chemin du Lac-Rouge.

**2011.10.119**

#### **Demande de M. Jean Péloquin**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que le conseil autorise M. Jean Péloquin à installer la conduite de rejet de son installation sanitaire sous le fond du fossé pour se diriger dans le cours d'eau. Il est entendu que les lieux devront être remis en état après les travaux, aux frais du demandeur.

2011.10.120

**Demande de l'école Germain-Caron**

Considérant la demande de l'école Germain-Caron, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil affirme son intention de renouveler, en 2012, la subvention de 900 \$ accordée pour l'année courante. De plus, pour appuyer la réalisation du projet, la municipalité pourra participer, à la mesure de ses moyens et de ses disponibilités, par le prêt de personnel et/ou de matériel.

2011.10.121

**Représentant à AGIR Maskinongé**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que M. le maire, Guy Desjarlais, représente la municipalité au Comité d'harmonisation de Brandon.

**Demande de M. Pierre Hébert**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

2011.10.122

**Avis de motion (circulation et nuisances)**

M. Yves Durand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera ou fera présenter des règlements modifiant les règlements 258-2010-03 (Règlement concernant le stationnement et la circulation) et 259-2010-03 (Règlement concernant les nuisances).

2011.10.123

**Nomination de la coordonnatrice de la bibliothèque**

Suite à l'offre généreuse de Mme Monique Guay, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que Mme Guay soit nommée coordonnatrice de la bibliothèque.

2011.10.124

**Avis de motion (règlement sur l'éthique)**

M. Éric Duhamel donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant le code d'éthique des élus municipaux et dépose un projet de règlement.

2011.10.125

**Démission de l'officier désigné pour les mésententes**

Le conseil accuse réception de la lettre de démission de M. Luc Dion à titre de personne désignée pour régler les mésententes. Le conseil accepte avec regret cette démission et remercie M. Dion pour la disponibilité dont il a fait preuve.

2011.10.126

**Acquisition d'un logiciel de gestion documentaire.**

Il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la municipalité adhère, dès 2011, au projet commun d'acquisition d'un logiciel de gestion documentaire.

**2011.10.127**      **Comptes**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que la liste de factures courantes, au montant de 115 976.75 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

**Période de questions**

**2011.10.128**      **Ajournement de l'assemblée**

Sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par M. André Drouin, il est résolu que la séance soit ajournée au vendredi, 14 octobre prochain à 16h00 pour permettre l'étude des soumissions pour le revêtement de certaines parties de la route 349.